

Conseil d'Administration du 14 avril 2023

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi quatorze avril, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués le mardi onze avril, se sont réunis à la salle des Potiers, sous la présidence de Madame Anita THOMAS, en l'absence de M. le Président, conformément à l'article 8 du règlement intérieur et dans le cadre du vote du compte administratif.

Etaient présents : Anita THOMAS, Aimé HERDUIN, Chantal TERNISIEN, Christophe DOUCHAIN, Thérèse DUWEZ, Laurence NOEL, Christian PENIGUEL, Sébastien DUFOSSÉ

Etaient excusés : Claude PRUDHOMME, Marylise THILLIEZ, Michel PECHINOT

Secrétaire de séance : Thierry PETITPREZ, directeur du CIAS

Procès-verbal du 02 mars 2023 : approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1. Budget

1.1. Compte de gestion 2022

Vu l'article L1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la présentation du compte de gestion,

Vu le vote du budget primitif 2022 et de la décision modificative afférente,

Vu le compte de gestion du budget 2022 établi par Monsieur le Trésorier Principal,

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver ce document.

Approuvé à l'unanimité

1.2. Compte administratif 2022 et affectation du résultat

Le compte administratif est joint à la présente note.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-4, L2121-21 et L1612-12,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions,

Vu la loi n°94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales,

Ainsi, l'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Considérant qu'il convient d'approuver le compte administratif, il sera proposé au Conseil d'Administration d'approuver le compte administratif.

- Compte administratif 2022

Approuvé à l'unanimité

- Affectation du résultat

Approuvé à l'unanimité

1.3. Budget primitif 2023

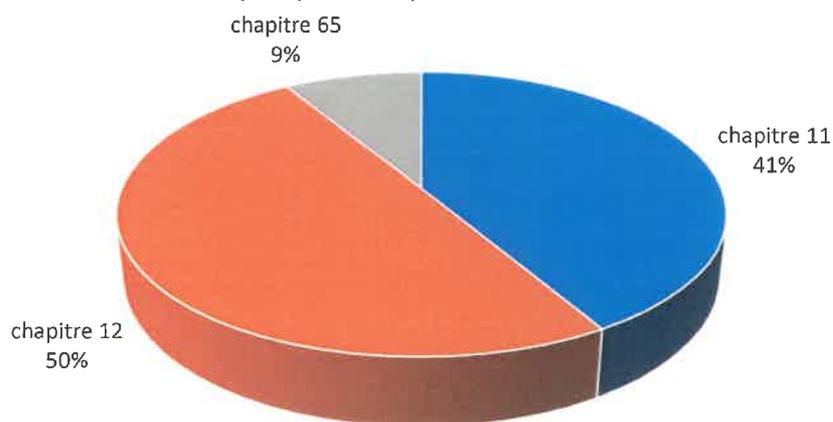
Le projet du budget primitif est joint à la présente note. Il est proposé de l'approuver.

1.1.1 Section de fonctionnement

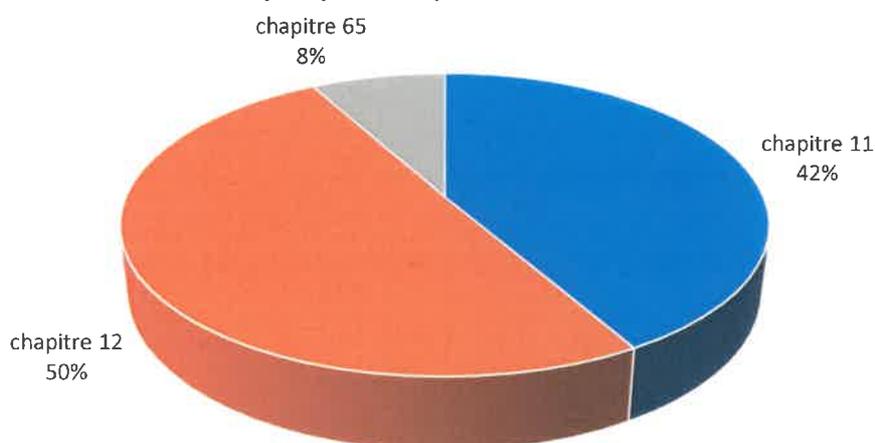
- Charges

| Répartition par chapitre | Année 2020 | Année 2021 | Année 2022 | Année 2023 |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Chapitre 11 charges à caractère général | 260 665,00 | 292 340,00 | 307 340,00 | 334 980,00 |
| Chapitre 12 charges de personnel | 370 130,00 | 331 145,00 | 368 576,00 | 404 520,00 |
| Chapitre 65 autres charges de gestion courante | 67 095,51 | 52 575,52 | 64 184,73 | 63 803,25 |

analyse par chapitre année 2022



analyse par chapitre année 2023



■ chapitre 11 ■ chapitre 12 ■ chapitre 65

Voyons maintenant l'analyse par chapitre :

Chapitre 11 charges à caractère général :

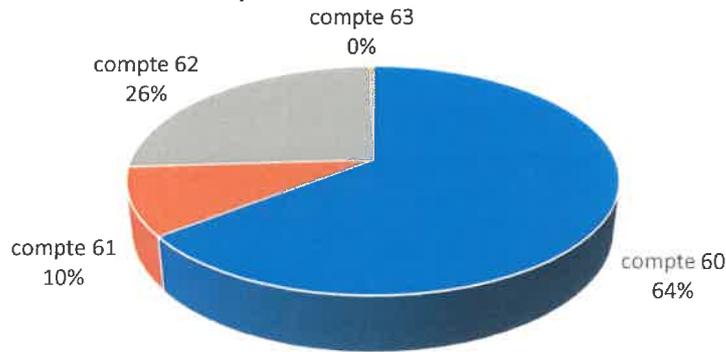
| Répartition par compte | Année 2020 | Année 2021 | Année 2022 | Année 2023 |
|------------------------|------------|------------|------------|------------|
| Compte 60 | 195 365,00 | 191 520,00 | 197 810,00 | 229 700,00 |
| Compte 61 | 32 010,00 | 30 786,00 | 29 466,00 | 33 810,00 |
| Compte 62 | 32 990,00 | 69 834,00 | 78 934,00 | 70 240,00 |
| Compte 63 | 300,00 | 200,00 | 1 130,00 | 1 230,00 |

Ce chapitre est organisé avec les comptes commençant par :

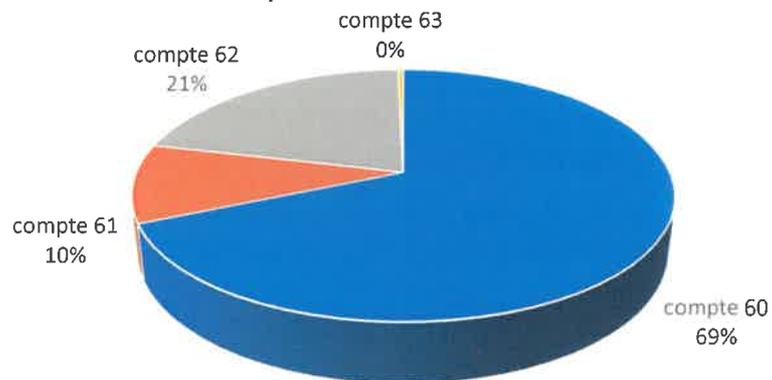
- 60 : achat de prestations de services (eau, électricité, carburant, achat de prestations de services,...

- 61 : services extérieurs, location de biens, réparation de véhicules, maintenance, prime d'assurance,...
- 62 : affranchissement, téléphone, communication, autres services extérieurs (Espoir),...
- 63 : taxe foncière MIPT Samer, droits Sacem thés dansants

chapitre 11 : année 2022



chapitre 11 : année 2023



Chapitre 12 charges de personnel :

Le chapitre 12 reprend les charges de personnel. Il s'agit du personnel mis à disposition par la Communauté de Communes de Desvres-Samer soit 72%. Aussi, il ne s'agit pas de nouvelles dépenses mais bien d'un transfert de charges entre la Communauté de Communes de Desvres-Samer et le Centre Intercommunal d'Action Sociale.

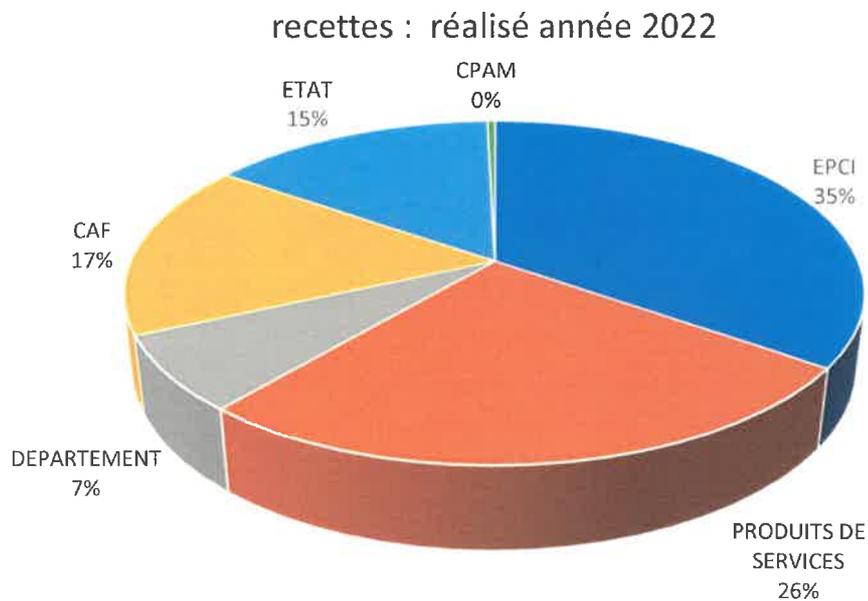
- Personnel affecté par la collectivité : 292 000,00€
- Personnel CIAS : 112 520,00€

- recettes

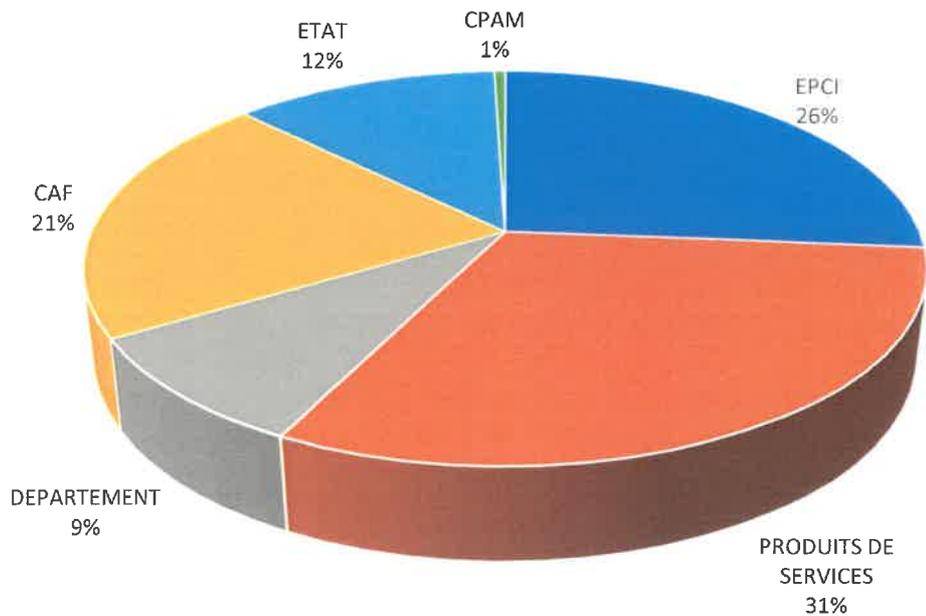
En 2022, les principales recettes du Centre Intercommunal d'Action Sociale proviennent de la participation de la Communauté de Communes de Desvres-Samer (35%) et de la participation des usagers (26%). Le Département intervient à hauteur de 7% dans le cadre de l'instruction

du RSA, la CAF à hauteur de 17% et l'Etat à hauteur de 15% (PLIE : 20 607,10€, Conseiller Numérique : 40 000,00€, France Service : 60 000,00 et Journée sécurité routière : 1650,00€).

| Désignation | Année 2022 Réalisé | Année 2023 Prévisionnel |
|----------------------|--------------------|-------------------------|
| EPCI | 286 290,78 | 176 832,19 |
| Produits de services | 217 428,80 | 210 000,00 |
| Département | 58 204,00 | 61 337,00 |
| CAF | 136 020,21 | 140 573,50 |
| Etat | 122 257,10 | 81 650,00 |
| CPAM | 3 396,50 | 3 396,50 |



recettes : prévisionnel année 2023



Approuvé à l'unanimité

2. Participations

Dans le cadre des différents partenariats et comme annexé au budget primitif, il est proposé de voter les subventions.

Présentation du LPI par Anita THOMAS.

| Objet | Organisme | Montant |
|-------------------------------------|--|-----------|
| Participation travailleur social | Conseil Départemental | 6 643,00 |
| Participation déconcentration | AMIE du Boulonnais | 3 048,98 |
| Participation annuelle par habitant | AMIE du Boulonnais | 29 592,27 |
| Participation CLAP | AMIE du Boulonnais | 3 000,00 |
| Participation | LPI (Littoral Préventions Initiatives) | 20 009,00 |

Approuvé à l'unanimité

3. Modification de la demande de subvention pour le RSA, sphère Solidarité et Socioprofessionnelle

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CIAS en date du 02 Mars 2023 approuvant les dépôts de projet et demandes de subvention du dispositif RSA,

Considérant les derniers échanges avec le Département du Pas-de-Calais sur la répartition des accompagnements qui seront orientés au CIAS de Desvres-Samer par la Service Local Allocation Insertion de la Maison du Département Solidarité de St Martin Boulogne,

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver une modification sur les dépôts de projet RSA et de solliciter une subvention auprès du Département de 14 720€ pour le dispositif 1.3 « Référent Solidarité » (au lieu de 11 840€) et de 23 250€ pour le dispositif 1.4 « Accompagnement Socioprofessionnel » (au lieu de 27 750€).

Approuvé à l'unanimité

4. Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet REAAP auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et auprès du Département

Depuis de nombreuses années, le Réseau Parentalité propose aux familles du territoire des temps d'animations parents-enfants afin de renforcer les liens, permettre une ouverture au monde, favoriser les échanges entre parents et soutenir les parents dans leur rôle et fonction.

Il est proposé de reconduire les actions REAAP sur l'année 2023 en renforçant l'accompagnement des familles, en poursuivant les nombreuses actions et en développant de nouveaux projets.

L'arrivée de la référente Familles sur le Centre Social va permettre la mise en place d'ateliers parents-enfants 4-11 chaque mercredi après-midi ainsi que des temps pour les parents de façon hebdomadaire.

Le budget prévisionnel 2023 est de 26 300€.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'approuver le dépôt de projet pluriannuel
- De solliciter auprès de la CAF, une subvention d'un montant de 15 000€.
- De solliciter auprès du Département du Pas-de-Calais, une subvention d'un montant de 2 500€.

(Le reste à charge du CIAS est de 1250€ pour ce projet).

Approuvé à l'unanimité

5. Demande de subvention de fonctionnement « sorties familiales collectives »

Dans le cadre de l'agrément « Animation Collective Familles », des sorties sont proposées afin de permettre l'accès aux sorties/loisirs des familles du territoire, participer à l'ouverture sur le monde, favoriser la découverte et le partage à travers le développement des liens sociaux.

Le Centre Social souhaite permettre à des familles connaissant des problèmes de mobilité, de gestion de budget, d'isolement ou d'enfermement culturel et social, de découvrir aussi bien des lieux de proximité mais aussi des lieux un peu plus éloignés et auxquels elles ne peuvent accéder financièrement seules.

Dans ce cadre, le Centre Social souhaite déposer une demande de subvention de fonctionnement CAF pour permettre un co-financement à 50% de ces sorties. Tout ou partie du reste à charge pourrait être pris en charge par le CIAS.

Sorties collectives qui seront proposées :

- Journée au Parc de la Falaise, au Portel, le samedi 13 mai 2023 (sans participation financière des familles).
- Journée à la Plage de Boulogne sur Mer, le samedi 24 juin 2023 (sans participation financière des familles).
- Visite du Zoo d'Amiens, le samedi 22 Juillet 2023 (avec participation financière des familles).
 - o Tarif adulte : 6€
 - o Tarif enfant : 3€
- Visite de la cité Nature, à Arras, le ... Octobre 2023 (avec participation financière des familles).
 - o Tarif adulte : 6€
 - o Tarif enfant : 3€

Suite au COVID, nous avons mis en place avec les CCAS et le CIAS des sorties famille en direction du public précaire. Il est proposé de déposer une nouvelle demande avec différentes sorties. En fonction du budget de la sortie, une petite participation de la famille sera demandée.

Le reste à charge pour le CIAS est de 1841,62€.

Aimé Herduin : il serait intéressant d'avoir un retour par courrier sur la fréquentation.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'approuver le dépôt de projets
- D'approuver les tarifs des sorties
- D'autoriser le Président à signer tout document y afférent

Approuvé à l'unanimité

6. Demande de subvention de fonctionnement « Actions de consommation Citoyenne » CAF

Dans le cadre de l'agrément Centre Social, la structure souhaite pouvoir accompagner les habitants de l'intercommunalité dans la réalité du quotidien, en proposant la mise en place d'une école de consommateur.

Une école de consommateur est un véritable lieu d'échange, de partage, de transmission pour prévenir les aléas de la grande consommation, s'informer sur ses droits et ses devoirs et réfléchir ensemble à une consommation responsable.

C'est un rendez-vous hebdomadaire, ponctué d'actions plus spécifiques ou thématiques en soirée ou le week-end éventuellement.

Les thèmes évoqués lors de ces temps de rencontre sont divers : économie d'énergie / gestion du budget / lutte contre le gaspillage alimentaire / consommation raisonnée ou solidaire / recours aux droits ...

Afin d'accompagner la mise en place du projet, le Centre Social souhaite déposer une demande de subvention auprès de la CAF pour ce projet, à hauteur de 25% du coût du projet.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'approuver le dépôt de projet
- D'autoriser le Président à signer tout document y afférent

Anita Thomas : l'arrivée d'un poste de référent familles permettra le dépôt d'un dossier auprès de la CAF. La subvention est plafonnée à 16 000€.

Approuvé à l'unanimité

7. Demande de subvention d'investissement CAF

Dans le cadre du développement des activités du Centre Social et avec la validation de l'agrément « Animation Collective Famille », la structure va mettre en place de plus en plus d'action parents-enfants de façon régulière.

Afin de pouvoir accueillir les familles et les jeunes enfants dans de bonnes conditions, une demande de subvention d'investissement est faite auprès de la CAF pour l'achat de matériel d'équipement : table à langer murale, chaise haute, transat-fauteuil et tapis.

Un co-financement de 30% est sollicité auprès de la CAF, soit 563€.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'approuver le dépôt de demande de subvention
- D'autoriser le Président à signer tout document y afférent

Approuvé à l'unanimité

8. Renouveaulement de l'agrément du Centre Social

Vu l'avis favorable émis par la Commission d'Aides aux Partenaires de la CAF, en date du 06 décembre 2021 pour l'octroi de l'agrément Centre Social « Animation Globale et Coordination » pour la période du 01^{er} Octobre 2021 au 31 Décembre 2023,

Vu l'avis favorable émis par la Commission d'Aides aux Partenaires de la CAF, en date du 28 Février 2023 pour l'octroi de l'agrément Centre Social « Animation Collective Familles » pour la période du 01^{er} Janvier 2023 au 31 Décembre 2023,

Considérant que le Centre Social « Maison intercommunale Pour Tous » est dans sa dernière année d'agrément,

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'approuver la démarche de renouvellement d'agrément « Animation Globale et Coordination » et « Animation Collective Familles »,
- D'approuver le dépôt de projets à la date du 16 octobre 2023, comme demandé par les services de la CAF,
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce renouvellement.

Les projets déposés solliciteront un agrément du 01^{er} Janvier 2024 au 31 Décembre 2027.

Approuvé à l'unanimité

9. Modification des tarifs Thé Dansant

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CIAS en date du 28 Février 2019 définissant les tarifs d'entrée des Thés dansants,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CIAS en date du 10 Décembre 2019 modifiant la délibération précédente,

Considérant une hausse des coûts engagés par le CIAS de 14.81% pour la prestation musicale mais également une hausse des coûts engagés pour l'achat de boissons et pâtisserie.

Considérant que sur l'année 2022, 63 personnes inscrites résident sur le territoire de Desvres-Samer et que 63 personnes inscrites résident en dehors de l'intercommunalité.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'annuler les délibérations précédentes et de fixer les nouvelles modalités d'organisation des Thés dansants comme suit :

Dans le cadre des actions mises en place par le Centre Social « Maison Intercommunale Pour Tous », il est proposé de mettre en place des thés dansants selon les tarifs suivants :

Inscriptions :

- Inscription pour les résidents de la CCDS : 8€ avec un café
- Inscription pour les résidents hors CCDS : 10€ avec un café

Pour rappel, le tarif actuel est de 5€.

Boissons :

- Café, thé, eau : 0.50€
- Jus de fruits, sodas : 1.00€
- Vin (au verre) : 1.50€
- Bouteille de vin : 7.50€
- Bière (au verre) : 2.00€
- Pâtisseries (part de tarte...) : 2.00€
- Tarte : 12€

Afin de favoriser les inscriptions en amont et l'organisation, une pâtisserie sera offerte aux personnes inscrites et ayant réglé avant une certaine date.

L'inscription au Thés Dansants ne peut donner lieu à remboursement en cas d'absence.

Approuvé à l'unanimité

10. Sortie à l'Armada de Rouen

Suite aux sorties mises en place par le Centre Social, plusieurs propositions de sorties nous ont été suggérées par les habitants du territoire. Parmi celles-ci une sortie à l'Armada de Rouen.

Ce déplacement n'aurait lieu qu'avec un minimum d'inscriptions et si les conditions sanitaires le permettent. En cas d'annulation sur décision du CIAS, le Conseil d'Administration autorise le remboursement de la sortie.

La date proposée est le mercredi 14 juin 2023.

Sur cette journée, seront présentés deux défilés : défilé d'optimists (voiliers barrés par des enfants de 8 à 13 ans) et le défilé des équipages.

Il est proposé au Conseil d'Administration de valider la sortie au tarif de 20€ pour adultes/enfants.

Approuvé à l'unanimité

Fin de la séance à 12h40.

Le secrétaire de séance

Thierry PETITPREZ

La Vice-Présidente

Anita THOMAS